

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, et le Mercredi 20 Octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Membres présents :

BOUTES Francis. FOREZ Daniel. LOPEZ Chantal. GROUSSET Emilie. BOUDET André. ROUSSET Agnès. LABROUSSE Marlène. LAVIT Frédéric. DE BARROS Claudy. ISARN Pierre. PAILLES Séverine.

Membres excusés : SOULIE Christophe. BERTHOMIEU Michel.

Procuration : GALZY Isabelle

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel.

46/2021 Mise à jour de la longueur voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation globale de fonctionnement est calculée entre-autre à partir de la longueur de la voirie communale.

Cet élément doit être transmis chaque année à la Préfecture qui est en charge du recensement du statut des différentes voies.

Le classement des différentes voies de la Commune de GABIAN est synthétisé dans le tableau figurant ci-dessus :

VOIES COMMUNALES	LINEAIRE	PREMIERE TRANCHE ZAC DES MOULINS	LOTISSEMENT LE RENNIS	TOTAL
1 Voies intercommunales à caractère de voies	12 267 M			12 267 M
2 Voies communales à caractère de voie	7 475 M	380 M	390 M	8 245 M
3 Voies communales à caractère de rue	1 826 M			1 826 M
TOTAL				22 338 M

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du tableau présenté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, SE PRONONCE FAVORABLEMENT.

**APPROUVE** la mise à jour de la longueur de la voirie communale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire  
Francis BOUTES

